

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Agirc-Arrco lance une grande campagne de sensibilisation auprès des médecins et professionnels du secteur médico-social pour leur faire découvrir le parcours de prévention proposé aux assurés dès 50 ans

Paris, le 16 décembre 2022 - Les 2 et 3 février prochains se tiendront les « Rendez-vous de la prévention », organisés par l'Agirc-Arrco à destination des professionnels du médico-social et des collectivités locales. À cette occasion, les centres de prévention Agirc-Arrco ouvrent leurs portes pour faire connaître le parcours de prévention proposé aux assurés dès l'âge de 50 ans en complément de la médecine de ville, et entièrement pris en charge par le régime de retraite complémentaire.

Une grande campagne de sensibilisation

L'Agirc-Arrco lance une grande campagne de sensibilisation auprès des professionnels de santé, du secteur social, des collectivités locales, qui dans le cadre de leur fonction peuvent être amenés à conseiller et orienter le public vers un parcours de prévention. Ils sont invités à se rendre les 2 et 3 février prochains dans l'un des 18 centres de prévention Agirc-Arrco répartis sur le territoire, à l'occasion des « Rendez-vous de la prévention ». Les médecins directeurs et psychologues des centres leur présenteront le dispositif de prévention complet (bilans, accompagnements et ateliers spécifiques) proposé aux assurés dès l'âge de 50 ans.

Un examen utile même en bonne santé

Agir sur les facteurs qui accélèrent le vieillissement et la perte d'autonomie, c'est la mission que s'est donnée l'Agirc-Arrco, à travers ses 77 lieux d'accueils répartis sur toute la France, dont 18 centres principaux de prévention. Les bilans de prévention révèlent l'importance d'être suivi même en bonne santé en identifiant des facteurs de risque et sont un outil de repérage, qui peut s'avérer précieux pour un professionnel de santé. Ils permettent également pour les bénéficiaires une prise de conscience permettant de modifier certaines habitudes de vie et ainsi favoriser santé et avancée en âge.

Ainsi, parmi les personnes ayant fait l'objet d'un bilan de prévention et qui s'estimaient pourtant en bonne santé, les médecins des centres de prévention Agirc-Arrco ont repéré que 40% se plaignaient d'une gêne auditive, 1/3 d'une mauvaise qualité de sommeil et près de 50% de difficultés de mémoire¹.

¹ Étude réalisée auprès de 17 676 personnes (66 % de femmes et 44 % d'hommes) examinées lors des bilans de prévention, d'avril à fin octobre 2022. La moyenne d'âge des sondés est de 69 ans.

« Des altérations des capacités cognitives et sensorielles peuvent favoriser ou révéler des pathologies plus graves. Certains facteurs détectés comme les problèmes de sommeil, le stress, peuvent s'améliorer grâce à une prise de conscience et suite à un accompagnement adapté », précise **Aude Théaudin, médecin directeur du centre de prévention Agirc-Arrco Bretagne**. « Les centres de prévention sensibilisent les personnes de 50 ans et plus sur les comportements favorables à la santé et l'autonomie tout au long de la vie. Au cours des bilans réalisés, nous détectons des **facteurs de risque perçus comme anodins, trop souvent sous-estimés**, en vue de définir un parcours de prévention personnalisé dans les domaines du sommeil, de la nutrition, des activités physiques ou de la gestion du stress », ajoute-t-elle.

Des bilans de prévention pour avancer en âge en autonomie et santé

Les bilans de prévention proposés dès 50 ans par les centres de prévention Agirc-Arrco et entièrement pris en charge par le régime de retraite complémentaire, intègrent un bilan médical réalisé par un médecin, complété d'un entretien réalisé par un psychologue. En combinant le volet médical au volet psychosocial, le bilan de prévention Agirc-Arrco pose un regard global grâce à une évaluation multidimensionnelle, première étape d'une motivation au changement. Réalisables en présentiel dans les centres ou en téléconsultation, ils sont accessibles à l'ensemble des bénéficiaires du régime Agirc-Arrco, salariés et retraités du secteur privé, ainsi qu'à leur conjoint ou leur proche aidant.

Pour en savoir plus : www.centredeprevention.fr

À propos de l'Agirc-Arrco et de son action sociale

L'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux, représentants des entreprises et des salariés. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 57 millions de salariés ont cotisé à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futurs, ainsi que 1,7 million d'entreprises. 13 millions de retraités perçoivent chaque mois une allocation de retraite complémentaire Agirc-Arrco, pour un montant total annuel de versements s'élevant à près de 90 milliards d'euros.

L'Agirc-Arrco développe depuis l'origine une action sociale en direction des personnes fragilisées, qu'il s'agisse de retraités, d'actifs, de demandeurs d'emploi ou de personnes en perte d'autonomie. L'action sociale Agirc-Arrco mène des actions, complémentaires aux acteurs privés et publics, sur plusieurs champs : le bien vieillir, le soutien et l'accompagnement des aidants, la perte d'autonomie des personnes âgées. Chaque année, près de 2 millions de personnes sont accompagnées par l'action sociale Agirc-Arrco, pour un budget global de 330 millions d'euros.

[Consulter la plaquette action sociale Agirc-Arrco](#)

Contacts presse

Virginie BELLOIR – Agirc-Arrco – dc.presse@agirc-arrco.fr – 06 99 66 84 94
Léa CAUCHI – Agence CorioLink – lea.cauchi@coriolink.com – 06 24 96 84 31
Céline SURGET – Agence CorioLink – celine.surget@coriolink.com – 07 48 72 82 37